



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,
Travaux, Patrimoine
AS

ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 46 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la demande formulée par l'entreprise COTTEL RESEAUX de Fegersheim

CONSIDERANT QUE :

L'ouverture d'une chambre téléphonique par un raccordement à la fibre dans la rue de l'Orangerie nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.

ARRETE :

Article 1er : Pour permettre à l'entreprise COTTEL RESEAUX d'ouvrir une chambre téléphonique pour un raccordement à la fibre, il y a lieu de rétrécir le couloir de circulation et d'alterner la circulation des véhicules dans la rue du Maréchal Joffre à la hauteur de l'intersection avec la rue de l'Orangerie.

L'alternat se fera manuellement.

Cette mesure est applicable à partir du 27 février pour une durée de 8 jours.

Article 2 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Madame ARNOLD – Entreprise ENSIO
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 20 février 2023

Le Maire :
Stéphane LEYENBERGER

Dominique DUPIN
Adjoint au Maire

